

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS 50
 POUVOIRS Suppléants 3
 POUVOIRS Titulaires 11
 ABSENTS 28

Vote Pour : 64
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

Date de la Convocation

11 MARS 2025

Date d’Affichage

11 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIR

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Claude SOULIES, Jean TKACZUK, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 72_2025

ACTES : 8.4.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 49- Contrat Grand Site Occitanie - Destination « Cordes sur Ciel et les Cités médiévales » 2023-2027

Exposé des motifs

Suite à l'appel à projets « Grands Sites Occitanie » de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée dont le Règlement a été voté en Commission Permanente du 7 juillet 2017, un premier Contrat Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et les cités Médiévales » a été signé le 28 mai 2018 entre les communes de Cordes sur Ciel, Castelnau-de-Montmiral, Puycelsi, Penne et Bruniquel, ainsi que le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental du Tarn, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, la Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet Agglo, le PETR du Pays de l'Albigeois et des Bastides, le PETR Pays Midi-Quercy, l'Office de Tourisme Bastides et Vignoble de Gaillac et l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour.

Pour rappel, un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal à 5 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux...) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le projet de chaque Grand Site Occitanie doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL).

Ce Contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO pour la période 2023-2027.

Il a pour objet :

- D'organiser le partenariat entre la Région, le Département du Tarn, le Département du Tarn-et-Garonne, et le Grand Site Occitanie de « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales » ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- D'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- De définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 5 ans, indiquant les principaux investissements.

Par ailleurs, ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

Aussi, un nouveau contrat pour la période 2023-2027 doit faire l'objet d'une signature entre Madame la Présidente de la région Occitanie et les différents partenaires. Les co-signataires sont : les communes de Cordes sur Ciel, Castelnau-de-Montmiral, Puycelsi et Bruniquel, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental du Tarn, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, la Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, le PETR du

Pays de l'Albigeois et des Bastides, le PETR Pays Midi-Quercy, l'Office de Tourisme La Toscane Occitane et l'Office de Tourisme Quercy Vert-Aveyron.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie du 7 juillet 2017 adoptant le Règlement de l'appel à projets Grands Sites Occitanie,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie du 25 novembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie du 20 octobre 2023 approuvant le nouveau contrat type de partenariat entre la Région et les Sites labellisés Grands Sites Occitanie Sud de France 2023-2027,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°112_2018 du 14 mai 2018 autorisant le président à signer le Contrat Grand Site Occitanie - Destination « Cordes-sur-Ciel et les Cités Médiévales »,

Vu le premier contrat Grand Site Occitanie de « Cordes-sur-Ciel et les Cités Médiévales » signé le 28 mai 2018,

Vu le projet de contrat Grand Site Occitanie de « Cordes-sur-Ciel et les Cités Médiévales » 2023-2027 élaboré par les partenaires co-signataires,

Considérant que la Communauté d'agglomération est située dans le périmètre d'influence du Grand Site concerné et porte les processus de contractualisations territoriales (notamment le Contrat Territorial Occitanie, les contrats Bourgs-Centres, le Contrat de Ville),

Considérant l'intérêt du partenariat et du label des grands Sites Occitanie Sud de France pour promouvoir la destination touristique et poursuivre la stratégie de développement et de rayonnement du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président ou son représentant à procéder à la signature du nouveau contrat Grand Site Occitanie de « Cordes-sur-Ciel et les Cités Médiévales » 2023-2027 ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre dudit contrat.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 02 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

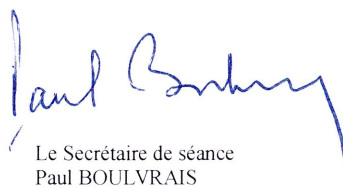
Le 02 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025



ID : 081-200066124-20250324-72_2025-DE